

Conseil général du Val-de-Marne
Séance du 16 juin 2014
Vœu présenté par Christian Favier
Sénateur, Président du Conseil général du Val-de-Marne

Considérant l'ensemble des travaux de la mission d'information et d'évaluation portant sur la suppression des départements de petite couronne et sur l'organisation institutionnelle qui s'est réunie à 19 reprises, a auditionné 77 personnalités et a adopté à l'unanimité son rapport.

Considérant l'utilité des politiques publiques départementales, soulignée dans ces auditions, au service de la qualité de vie des populations et du dynamisme des territoires. Et en particulier :

- l'atout démocratique que constitue l'Assemblée départementale.
- le rôle fédérateur du Conseil général pour l'élaboration et le portage des grands projets structurants du territoire (Orbival et projet de métro du Grand Paris Express, grands projets de transport, grandes opérations d'aménagement...) et dans les partenariats noués avec les communes et avec la Région.
- les actions menées à haut niveau d'engagement financier en faveur de l'intérêt général, du pouvoir d'achat, du développement territorial et de l'emploi tant dans les champs de compétences légales qu'au titre de la clause de compétence générale (solidarité en faveur des personnes âgées, handicapées, en situation d'exclusion sociale, protection de l'enfance, prévention spécialisée, 82 centres de PMI, 76 crèches, remboursement de 50% de la carte Imagine'R, prise en charge de la carte Améthyste, réseau des 21 parcs départementaux, ordinateurs mis à disposition de tous les collégiens, entretien et construction des 104 collèges, entretien et réalisation des routes départementales, participation décisive aux projets de transports, soutien au développement économique et à l'emploi, soutien au développement durable, soutien à la vie associative, à la création et au développement de la vie culturelle et sportive ...).
- la proximité et la réactivité du service public départemental.

Considérant l'absence de débat public et d'étude d'impact au projet de suppression des départements.

Considérant que l'argument de réduction de la dépense publique ne peut constituer le point d'entrée dans une réforme des collectivités territoriales et n'est pas démontré.

Considérant les vives inquiétudes manifestées par les 8.000 agents départementaux,

L'Assemblée départementale,

Réaffirme, en l'état actuel du débat, l'utilité et la pertinence du Conseil général du Val-de-Marne et des politiques publiques qu'il développe comme collectivité territoriale de la République,

Rejette en conséquence sa disparition,

Préconise l'organisation, sur l'ensemble du territoire national, d'un grand débat public associant élu, citoyens et acteurs économiques, associatifs, institutionnels et sociaux contribuant à construire une nouvelle étape de la décentralisation en renforçant les missions des collectivités locales et en les dotant des moyens leur permettant de les exercer au plus près des populations et de leurs intérêts.